

# Moto Club de Côte d'Ivoire



## ORGANISATION 2007



**LE REGLEMENT DE LA COURSE**



**LES 15 & 16 SEPTEMBRE 2007**

**L'ENDURANCE**

**D'AZAGUIE**

# SOMMAIRE

## A. MODALITES GENERALES :

1. Description
2. Motos admises
3. Concurrents admis
4. Droit d'inscription
5. Assurance
6. Ordre de départ
7. Sponsors
8. Refus d'inscription
9. Pénalité
10. Dispositions de contrôle

## B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Programme
2. Vérifications Techniques et Administratives
3. Mise hors course / Abandon
4. Sécurité
5. Assistance
6. Réclamation
7. Classement
8. Organisation

## **A. MODALITES GENERALES**

### **1. Description**

La course « L'endurance d'Azaguié » dont le départ sera de type « 24 H du MANS », se déroulera en équipe de 2 pilotes, sur un circuit fermé d'environ 2,5 Kms, pendant 4 heures.

Les pilotes devront faire des relais de 20 min minimum ne pouvant excéder 40 min maximum .

Le samedi essais libres et 1 tour chronométré réalisé par chacun des pilotes qui déterminera la place sur la grille de départ et permettra le partage des ex æquo.

### **2. Motos admises :**

Elles devront répondre aux spécifications suivantes :

- a) Les repose-pied ne devront pas avoir d'aspérités dangereuses, les poignées devront être boulées.
- b) Coupe-circuit en état de marche
- c) Silencieux d'échappement
- d) Les numéros attribués par équipage, devront être placés à l'avant et de chaque côté de la moto, noirs sur fond blanc ou blanc sur fond noir de hauteur minimum de 15 cm (numéro attribué par tirage au sort).

### **3. Concurrents admis :**

Ils devront obligatoirement porter casque, bottes, gants, manches longues , être affiliés à un club de motos et posséder la licence de la fédération.

### **4. Droit d'inscription :**

Le montant du droit d'inscription s'élève à 25 000 FCFA par équipe de 2 pilotes (soit 12 500 FCFA par pilote), il sera offert par le MCCI aux pilotes féminin .

Il comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'égard d'un tiers.

## 5. Assurance :

Conformément à la réglementation générale des épreuves et compétitions , les organisateurs contracteront une assurance auprès d'une compagnie agréée.

Cette assurance prendra effet au plus tard au moment ou sera donné le départ et cessera à la fin de l'épreuve ou au moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote.

### a) La police d'assurance couvrira :

Les conséquences pécuniaire de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés au tiers. Le détail des conditions seront mentionnés dans le contrat.

### b) La police d'assurance ne couvrira pas :

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur le fait que la loi ivoirienne sur la circulation, oblige tous les véhicules conduits sur la voie publique à être assuré en responsabilité civile.

L'assurance ne couvrira pas la responsabilité du pilote à l'égard d'un autre concurrent.

Il est conseillé à chaque pilote d'être couvert par une assurance pour les accidents corporels.

## 6. Ordre de départ :

Départ en grille style « 24 Heures du Mans » moteur arrêté , pilote en face des motos de l'autre coté de la piste. Les résultats du tour chronométré (moyenne des 2 temps réalisés par chacun des pilotes de chaque équipe) du samedi permettront le choix de la position de la moto sur la grille de départ du dimanche. Les concurrents n'ayant pas fait le tour chronométré se placeront sur la ligne de départ en dernier.

## 7. Sponsors

Dans le cas où l'organisation obtiendrait un soutien matériel ou financier de la part des sponsors, il sera obligatoire pour tous les concurrents ou organisateurs de porter les couleurs de ces sponsors dans les conditions et emplacement prescrits par l'organisation.

### 8. Refus d'inscription :

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans à en donner la raison.

### 9. Pénalités :

	DESIGNATIONS	NBRES
1	Absence de casque, gants, bottes, manches longues	Hors course
2	Coupe circuit défectueux ou absent	-1 Points
3	Absence de boules aux poignées d'embrayage et frein	-1 Points
4	Retard au vérification (sauf dérogation)	5.000 CFA
5	Non respect du tracé de la compétition	Hors course
6	Assistance hors du parc prévu à cet effet	Hors course
7	Faux départ	10.000 CFA

Toute violation des prescriptions ci-dessous indiquées :

- Manœuvres déloyales, frauduleuses et dangereuses entreprises par un concurrent seront jugées par la commission sportive qui prononcera une éventuelle sanction, celle-ci pourra être une amende, une pénalité ou une mise hors course suivant l'importance de l'infraction.

### 10. Disposition de contrôle :

Pointage : Une équipe de contrôleur pointera manuellement les concurrents à chaque passage (tour) devant la table de contrôle. Le changement de pilote devra se faire obligatoirement dans la zone qui sera définie sur le terrain.

Des commissaires de courses placés à l'entrée et à la sortie de cette zone enregistreront tous les changements qui seront effectués pendant la course.

## **B. DEROULEMENT DE LA COURSE**

### **1- Programme**

Mardi 11 Septembre : Clôture des engagements et attribution des numéros de course à partir de 19h au TOT OU TARD.

Samedi 15 Septembre : 15h45 Débriefing des pilotes sur le terrain.

16h00 Début des essais chronométrés.

Dimanche 16 Septembre : 09h00 Contrôle technique et mise en parc fermé

10h00 Départ de la course

14h00 Arrivée de la course

15h00 Proclamation des résultats

### **2- Vérifications techniques et administratives :**

Les vérifications ont pour but de contrôler les motos et les pilotes. Elles seront effectuées par le directeur technique le dimanche 16 Septembre de 09h00 à 09h30 sur le terrain d'Azaguié.

### **3- Mise hors course et abandon :**

- a) Se référer au Chapitre A§9 « Pénalités »
- b) Le non respect des temps de relais obligatoire (20 min minimum et 40 min maximum)
- c) L'assistance en dehors de la zone prévue à cet effet
- d) Le remorquage des motos

Remarques : Un concurrent qui tombe en panne sur le circuit ne sera pas mis hors course s'il arrive à rejoindre seul, ou aidé de son équipier uniquement, la zone de « changement » avec sa moto, son équipier ne pourra reprendre la course que de la zone de relais.

Un équipage dont une des motos casse pourra terminer la course sur la moto restante tout en respectant les temps de relais.

Les abandons doivent être signalés le plus tôt possible au directeur de course.

#### 4- Sécurité :

Dés qu'un pilote enfourche sa moto il doit porter l'équipement obligatoire sous peine de mise hors course.

#### 5- Assistance :

Une Zone d'assistance sera prévue à cet effet où chacun des équipages devra réaliser leur travaux (ravitaillement, réparation...etc) pendant toute la durée de la course.

**Toute assistance extérieure est interdite en dehors de cette zone,** seuls les pilotes d'une même équipe (hors zone d'assistance ) sont autorisés à faire de la mécanique avec les outils de bord. **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit en dehors du parc d'assistance.**

Pendant toute la durée de la course aucun véhicule (hormis les motos participant à l'épreuve et la direction de course) ne doit circuler dans la zone d'assistance et/ou sur les pistes empruntées par les concurrents.

#### 6- Réclamation :

La décision pour tous les problèmes sera sous la responsabilité du directeur de course. Toute réclamation devra être faite par écrit accompagnée de la somme de 50 000 FCFA et remise au directeur de course. Cette somme ne sera pas restituée si la réclamation est jugée injustifiée.

#### 7- Classement :

Les points attribués à cette course sont les suivants :

1 <sup>er</sup>	25 pts	6 <sup>ème</sup>	15 pts	11 <sup>ème</sup>	10 pts
2 <sup>ème</sup>	22 pts	7 <sup>ème</sup>	14 pts	12 <sup>ème</sup>	09 pts
3 <sup>ème</sup>	20 pts	8 <sup>ème</sup>	13 pts	13 <sup>ème</sup>	08 pts
4 <sup>ème</sup>	18 pts	9 <sup>ème</sup>	12 pts	14 <sup>ème</sup>	07 pts
5 <sup>ème</sup>	16 pts	10 <sup>ème</sup>	11 pts	15 <sup>ème</sup>	06 pts

Au-delà de 15<sup>ème</sup> : 1 Point jusqu'au 20<sup>ème</sup>

Abandon pendant la course : 0 Point

#### 8- Organisation

Directeur de course : GARCIA Philippe  
 Directeur Technique : GARCONNET Jean Louis  
 Commissaires de course : LABORDE Bruno  
 Contrôleur : ROZZONELI Brigitte